

ACCOMPLIR dénonce les nuisances des « bazars »

Extrait du compte rendu du CICA sur les marchés

(14/11/02)

NB : Ce compte rendu a été validé par Jean-François Legaret et par Lyne Cohen-Solal le 25/11/2002.

Concernant les « bazars », Gilles P a rappelé les nuisances qu'ils occasionnent, le peu d'intérêt qu'ils présentent pour les riverains, le niveau déplorable d'hygiène qu'ils offrent (le soir, les rats circulent parmi les étals de fromage et de saucissons, puis retournent dans les égouts).

Nous avons appris que c'est la Mairie de Paris qui donne les autorisations pour ces marchés, après avoir consulté le Maire du 1^{er}. Lyne Cohen-Solal a précisé que lorsque le Maire d'arrondissement s'oppose à un projet, elle ne va pas plus loin. S'il donne son accord, elle consulte le service financier pour savoir si l'organisateur n'est pas en retard de paiement pour des marchés précédents, le service de la voirie pour savoir si l'installation du marché est réalisable, les services de police pour les questions de sécurité.

Le Maire du 1^{er} a créé une commission qui comprend un représentant de l'opposition et un représentant de la majorité, et qui donne son avis sur toutes les demandes d'occupation de l'espace public (marchés, mais aussi tournages de film, etc.). Il y a un mois, cette commission a examiné toutes les demandes concernant le marché de Noël, et s'est efforcée de « relever le niveau » par rapport aux formules habituelles. Le Maire est très désireux de recueillir notre avis et nos critiques, qu'il répercutera auprès des organisateurs.

Mme Cohen-Solal est pour sa part très réservée sur ces « bazars », généralement de qualité médiocre, dont le nombre a été multiplié par deux depuis trois ans à Paris. Elle admet qu'il s'agit d'une forme d'animation pour les quartiers, mais d'une part ce commerce organisé sur la voie publique représente une forme de concurrence déloyale pour les commerces sédentaires, dont les charges sont beaucoup plus lourdes, et d'autre part, les conditions de vente, notamment de nourriture, sont beaucoup plus laxistes que dans le cadre des marchés de produits alimentaires frais, ce qui paraît inéquitable. A partir du 1^{er} janvier 2003, un double de chaque autorisation délivrée par la mairie de Paris sera envoyé aux services vétérinaires afin qu'ils aillent contrôler les étals.

Les emplacements sont loués très peu cher aux organisateurs de ces marchés (3 F le mètre linéaire de trottoir, 6 F lorsqu'il s'agit d'une place de marché) ; en revanche, ces organisateurs louent extrêmement cher les emplacements aux revendeurs.

Certains marchés gourmands sont de meilleure qualité que d'autres, notamment quand il s'agit d'une région donnée, dont les producteurs sont soutenus par la chambre d'agriculture.

A la question de Gilles P sur la possibilité d'adopter au moins une charte de qualité pour ces bazars, le Maire du 1^{er} a répondu qu'un premier élément intéressant consisterait à réduire fortement la durée de ces marchés : lorsqu'ils durent un week-end ou trois jours, il s'agit d'une vraie animation ; quand ils durent plusieurs semaines, on en retient surtout les nuisances. Il suggère qu'il serait plus facile de réduire la durée de ces marchés s'il s'instaurait

une sorte de « jurisprudence » parisienne à cet égard ; Mme Cohen-Solal est tout à fait d'accord ; elle se dit prête à limiter tous les marchés de ce type à une durée de 4 jours.

Gilles P suggère également que les conseils de quartier puissent être consultés sur les projets de bazars et le Maire du 1^{er} se dit favorable à cette idée.